

SIAME

Rapport d'activité 2010

1°/PRESENTATION DE LA SIAME

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux d'éclairage, accessoires de ligne, interrupteurs domestiques, lampes économiques...etc) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz. Par décision de la « C.A.R.E.P » en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « C.A.R.E.P » du 6 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « Al mal kuwaiti company k.s.c » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 DT.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 DT par action de nominal 1 DT

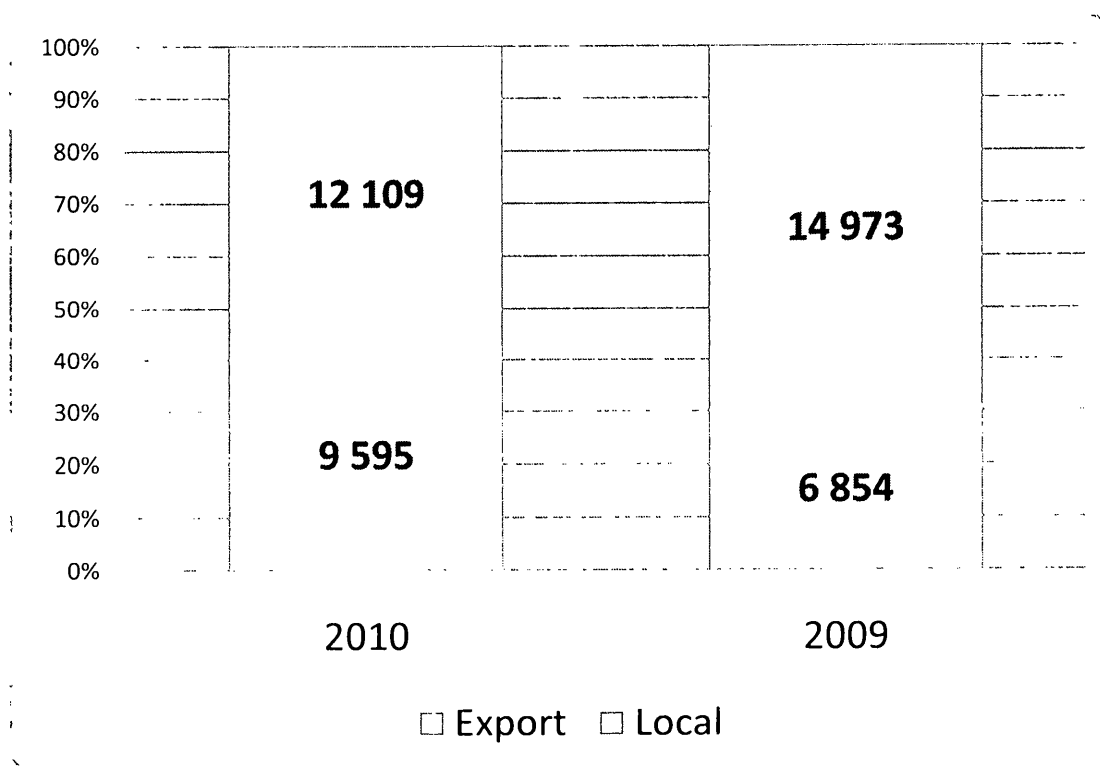
2° / ACTIVITE ET RESULTAT 2010 :

2.1 Exposé sur l'activité et les résultats de la SIAME :

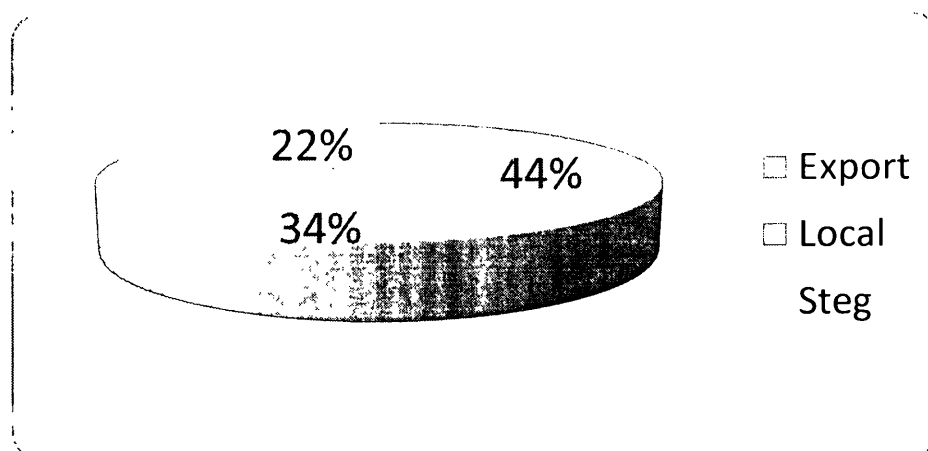
2.1.1- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires enregistré au 31/12/2010 a accusé un léger repli de -0,57% passant ainsi de 21 827 KDT en 2009 à 21 704 KDT au terme de l'exercice 2010.

Evolution du Chiffre d'affaires



Répartition des ventes par marché en 2010



<i>Activité</i>	<i>Marché</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>		<i>Evolution</i>	
		<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2010-2009</i>	<i>%</i>
<i>Accessoires</i>	<i>Export</i>	3 445 170	2 450 661	994 509	41%
	<i>Local</i>	45 081	38 879	6 202	16%
	<i>Steg</i>	1 168 277	530 661	637 616	120%
	Total	4 658 528	3 020 202	1 638 326	54%
<i>Comptage</i>	<i>Export</i>	1 723 501	2 649 911	-926 410	-35%
	<i>Local</i>	218 611	175 696	42 915	24%
	<i>Steg</i>	3 331 290	2 401 214	930 076	39%
	Total	5 273 402	5 226 822	46 580	1%
<i>Electrique</i>	<i>Export</i>	4 163 743	1 382 905	2 780 838	201%
	<i>Local</i>	5 974 691	5 247 930	726 761	14%
	<i>Steg</i>	230 065	277 145	-47 080	-17%
	Total	10 368 499	6 907 980	3 460 519	50%
<i>Plastique</i>	<i>Export</i>	261 631	358 783	-97 152	-27%
	<i>Local</i>	71 802	90 217	-18 415	-20%
	<i>Steg</i>	3 700	149 400	-145 700	-98%
	Total	337 133	598 400	-261 267	-44%
<i>Confort</i>	<i>Export</i>	1 158	11 569	-10 411	-90%
	<i>Local</i>	1 065 257	6 062 331	-4 997 074	-82%
	Total	1 066 414	6 073 900	-5 007 486	-82%
Total Général		21 703 977	21 827 303	-123 326	-1%

Marché local privé

Les ventes sur le marché local privé ont connu une régression de -4 240 KDT soit -36,5% pour passer de 11 615 KDT en 2009 à 7 375 KDT en 2010. A noter à ce titre que l'activité confort, transférée dans le cadre de la cession du bloc de contrôle dans le capital de la SIAME, avait réalisé 6.062 KDT en 2009 contre 1.065 KDT en 2010. Les ventes de produits confort réalisées en 2010 représentent le reliquat des produits commandés en 2009 et livrés courant 2010. Comparées hors activité confort, les ventes sur le marché local privé auraient progressées de 757 KDT dinars soit + 13,6% ;

L'appareillage de protection et essentiellement la gamme des disjoncteurs représentent 95% des ventes sur le marché local privé via un réseau de 40 distributeurs. Les réalisations de ce segment de marché sont passées de 5 247 KDT en 2009 à 5 974 KDT en 2010 enregistrant ainsi une amélioration de 727 KDT soit +14%. Quant aux autres produits (interrupteurs domestiques, lampes économiques. .), les réalisations demeurent en deçà des attentes notamment pour ce qui concerne l'activité lampes qui a été handicapée par une rupture de composants suite au changement du fournisseur

Une action de communication programmée en 2011 ne pourrait que favoriser la consolidation de la stratégie de diversification adoptée par la SIAME et l'amélioration de son chiffre d'affaires dans les trois années à venir.

Marché de la STEG

L'année 2010 a été marquée par la reprise des ventes à la STEG avec une évolution de +1 375 KDT pour passer de 3 358 KDT en 2009 à 4 733 KDT en 2010 soit +41%.

✓ Comptage

Bien que la quantité fournie à la STEG reste en deçà de notre capacité de production, les appels d'offre décrochés en 2010 ont permis de livrer 70 800 appareils contre 47 000 en 2009 détaillés ainsi :

Quantité vendue à la STEG /Pdt	2010	2009
Compteurs mécaniques	0	0
Tableaux de comptage mécaniques	0	6 800
Solution mécanique	0	6 800
Compteurs électroniques	33 600	9 200
Tableaux de comptage électroniques	37 200	31 000
Solution électronique	70 800	40 200
Total Général	70 800	47 000

✓ Accessoires de ligne

Pour ce qui concerne les accessoires de ligne, la SIAME a plus que doublé son chiffre d'affaires en 2010 sur ce segment en réalisant 1 168 KDT en 2010 contre 531 KDT en 2009 soit une évolution de 120%. Les appels d'offre décrochés ont permis de fournir à la STEG

Quantité vendue à la STEG/Pdt	2010		2009	
	Quantité	CA en DT	Quantité	CA en DT
Console d'ancrage	100 000	136 500	36 000	55 450
Connecteurs	320 000	694 200	0	0
Ensemble de suspension	40 180	165 646	23 000	100 050
Pinces d'ancrage	2 950	13 332	58 725	198 745
Liens pour faisceau	0	0	700 000	35 000
Berceaux	0	0	60 000	33 000
Articles de négoce	0	0	53	74 316
Basse tension	463 130	1 009 678	877 778	496 561
Pinces de tension	8 197	60 626	0	0
Pinces de suspension	18 050	91 152	0	0
Blocs à mâchoires bimétallique	2 200	6 820	11 000	34 100
Moyenne tension	28 447	158 598	11 000	34 100
Total Général	491 577	1 168 276	888 778	530 661

✓ Disjoncteurs

Le volume d'affaires en disjoncteurs traité avec la STEG a connu une régression de -17% en 2010 passant en quantité de 77 676 pôles en 2009 à 56 768 pôles en 2010 et en chiffre d'affaires de 277 KDT en 2009 à 230 KDT. Le prix moyen du pôle est ainsi passé de 3,566 dinars en 2009 à 4,052 dinars en 2010 soit +13,6%.

Marché de l'export

L'année 2010 a été caractérisée par la nette amélioration des ventes à l'export enregistrant +2 741 KDT soit +40% et qui trouve ses origines dans l'augmentation remarquable qu'a connue l'activité Electrique (+201%), principalement, sur le marché Irakien, ainsi que la consolidation des ventes d'accessoires de lignes par l'introduction de nouveaux clients et surtout sur le marché Algérien permettant ainsi, une amélioration de +994 KDT soit +41% par rapport à 2009 . Quant à l'activité comptage, la solution mécanique est en fin de cycle de vie, donc sur une courbe décroissante ce qui s'est traduit par la baisse des ventes qui sont passées de 2 650 KDT en 2009 à 1 723 KDT en 2010 soit -35%.

Les valeurs exportées détaillées par pays se présentent ainsi :

Pays	%	2010	%	2009
Irak	36,8%	3 533 570	8,7%	598 816
Maroc	13,7%	1 316 913	24,6%	1 688 190
Algérie	11,9%	1 138 284	2,3%	159 978
Tunisie (Stés de Cce International)	6,5%	625 141	5,3%	366 041
Congo	7,9%	762 731	9,0%	616 602
Tunisie (Stés totalement exportatrices)	4,4%	421 444	10,5%	719 397
Bénin	3,9%	373 767	15,5%	1 061 062
Sénégal	3,4%	325 348	2,7%	185 260
Mali	3,2%	310 588	3,0%	203 075
Togo	2,5%	243 086	3,5%	239 856
Malaisie	1,7%	160 578	0,0%	0
Liban	1,5%	142 315	0,0%	0
Jordanie	0,8%	81 203	0,3%	22 583
France	0,6%	61 753	1,3%	86 162
Espagne	0,4%	39 198	0,0%	0
Mauritanie	0,3%	30 242	2,3%	156 546
Gambie	0,3%	29 041	0,8%	51 620
Niger	0,0%	0	9,1%	626 341
Îles Maurice	0,0%	0	0,6%	42 765
Yémen	0,0%	0	0,4%	29 535
Total	100,0%	9 595 202	100,0%	6 853 829

2.1.2- Production et marge brute

La politique de déstockage entamée par l'entreprise en 2010 et notamment celle des produits finis, pour réduire les besoins en fonds de roulement, a réduit le niveau de la production qu'a connu la SIAME en 2010 en enregistrant une baisse de -2 804 KDT soit -12,4% pour passer de 22 606 KDT en 2009 à 19 801 KDT en 2010. Quant au taux de marge brute/CA, il a enregistré pour sa part une nette amélioration de +6,8 points de pourcentage pour atteindre 7 938 KDT au 31 décembre 2010 soit un taux de 36,57 % contre 6 498 KDT au 31 décembre 2009 et un taux de 29,77%. L'amélioration de la marge s'explique essentiellement par :

1/ La diminution de la remise moyenne accordée aux clients du marché local privé qui s'est limitée à 27% en 2010 contre 29,6% en 2009 et qui a eu pour effet l'amélioration de la marge globale +0,4 point de pourcentage.

2/ La révision des prix de vente de la gamme des disjoncteurs ayant pour impact l'amélioration de la marge de +0,6 points de pourcentage.

3/ L'obtention d'une ristourne au titre des exercices 2009 et 2010 auprès de General Electric pour une valeur de 120 KDT qui a eu pour effet l'amélioration de la marge de +0,55 point de pourcentage.

4/ La révision à la baisse des prix d'achat des composants électriques pour disjoncteurs « GE » par l'obtention d'une remise de 5% sur les achats de produits blancs totalisant 2 299 KDT et qui a eu comme effet l'amélioration de la marge de +0,53 point de pourcentage.

5/ L'abandon des activités hors spécialité (solaire, climatiseurs et TV) et la concentration des efforts sur le « core business » a permis la substitution du manque de chiffre d'affaires de l'activité confort totalisant 5 007 KDT en 2009 par une évolution des ventes des accessoires de ligne de +1 638 KDT et des disjoncteurs de +3 461 KDT procurant à la SIAME un gain de 4,7 points de pourcentage dans la marge sur coût matières.

2.1.3- Evolution des charges

Comparées à la baisse de la production qui est passée de 22 606 KDT en 2009 à 19 802 KDT au terme de l'exercice 2010 soit une variation de -12,4%, les charges hors impôt engagées en 2010 ont baissé de -5 833 KDT passant ainsi de 24 233 KDT en 2009 à 18 400 KDT en 2010 soit une variation de -24%. Ces réalisations résultent de l'adoption d'une stratégie globale d'amélioration de la performance opérationnelle caractérisée par :

- ✓ La réduction des coûts
- ✓ L'amélioration de la marge
- ✓ La limitation de l'endettement

La diminution des charges s'explique par l'effet compensé de :

1/ La baisse du coût des matières consommées dont le total est passé de 16 108 KDT au 31 Décembre 2009 à 11 864 KDT au terme de l'année 2010 soit -4 244 KDT

2/ La baisse du montant des dotations aux amortissements et aux provisions de - 232 KDT détaillée ainsi :

Rubrique	En DT		
	2010	2009	variation
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 061	1 313	-252
- Resorption des autres actifs non courants	68	95	-27
- Dotation aux provisions des comptes clients	347	136	211
- Dotation aux provisions des stocks	133	249	-116
- Dotation aux provisions des autres actifs courants	44	30	14
- Dotation aux provisions pour risques et charges	5	67	-62
Total	1 658	1 890	-232

3/ La baisse de la masse salariale de l'exercice 2010 servie au profit du personnel permanent qui a atteint le montant de 2 333 KDT contre 2 613 KDT en 2009 soit une régression de -280 KDT et représentant -10,7%. Les différentes rubriques de la masse salariale se détaillent ainsi :

RUBRIQUE	En DT		
	2010	2009	VARIATION
SALAIRES ET COMPLEMENTS DE SALAIRES	1 528 769	1 597 292	-68 523
AVANTAGES EN NATURE	27 308	16 806	10 502
INDI MNII S	199 409	280 500	-81 091
CONGES	124 919	120 054	4 865
CHARGES PATRONALES (CNSS & ASS GPE)	377 595	425 165	-47 570
INDEMNITES DE DEPART	75 208	172 800	-97 592
TOTAL	2 333 208	2 612 617	-279 409

4/ La baisse des autres charges d'exploitation de -366 KDT qui se détaille ainsi :

RUBRIQUE	En DT		
	2010	2009	Variation
FOURNITURES DE BUREAUX	15 263	20 377	-5 114
LOCATIONS	1 838	79 809	-77 971
CHARGES LEASING	5 367	12 144	-6 777
ENTRETIENS ET REPARTIONS	137 779	160 202	-22 423
CHARGES ASSURANCE	65 747	84 039	-18 292
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTAT° ET ABONNEMENT	26 416	29 039	-2 623
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	552 821	538 046	14 775
HONORAIRES	163 741	339 118	-175 377
COMMISSIONS SUR VENTES	116 140	52 441	63 699
SEMINAIRES ET FORMATION	14 024	27 392	-13 368
PUBLICITE, FOIRES ET RELAT° PUBLICS	66 728	184 687	-117 959
TRANSPORTS	191 890	190 455	1 435
MISSIONS, DEPLACEMENTS, REST ET RECPT°	195 532	376 636	-181 104
FRAIS POSTAUX ET TELECOMUNICAT°	65 630	108 336	-42 706
COMMISSIONS BANCAIRES	85 742	115 432	-29 690
PENALITES	167 528	6 313	161 215
JETONS DE PRESENCES	8 000	600	7 400
IMPOTS ET TAXES	248 627	199 932	48 695
CHARGES LIEES A MOD COMPT	8 132	-21 487	29 619
TOTAL	2 136 945	2 503 511	-366 566

5/ La réduction de l'endettement bancaire de la SIAME de -7.926. KDT soit -82,6 % par rapport à son niveau au 31 décembre 2009. Cette tendance baissière du niveau de l'endettement de la SIAME témoigne de la ferme volonté du management d'assainir la structure financière de la société et la réduction des charges financières. Ainsi les charges financières nettes ont diminué pour passer de 1 084 KDT en 2009 à 407 KDT au terme de l'exercice 2010 et qui se détaillent ainsi :

RUBRIQUE	En DT		
	2010	2009	VARIATION
INTERETS FINANCEMENT DE STOCK	0	91 196	-91 196
INTERETS PREFINANCEMENT EXPORT	0	139 137	-139 137
INTERETS FINANCEMENT DOUANE	3 769	19 584	-15 815
INTERETS SUR COMPTE COURANT	5 409	61 566	-56 157
INTERETS SUR ESCOMPTI	96 668	129 427	-32 759
INTERETS SUR AUTRES CREDITS EXP°	6 704	60 928	-54 224
INTERETS LEASING	928	12 412	-11 484
PERTE DE CHANGE	62 819	26 629	36 190
INTERETS SUR CMI	216 258	235 193	-18 935
REMUNERATION COMPTE COURANT ASSOCIES (*)	-43 091	-14 259	-28 832
PROVISION POUR DEPRECO IMM FIN FT PLACEMENTS	69 161	345 687	-276 526
REPRISE SUR PROV POUR DEPRECIATION DES PART°	-2 224 504	-23 000	-2 201 504
PERTE SUR LE APURIFIEMENT DES TITRES DE PARTICIPAT°	2 213 553	0	2 213 553
TOTAL	407 674	1 084 500	-676 826

(*) REMUNERATION DU COMPTE COURANT ASSOCIES FACTUREL A TOUTALU

2.1.4- Social :

L'effectif de la SIAME au 31 décembre 2010, s'élève à 136 agents contre 148 agents en 2009. Exprimé en chiffre d'affaires par agent, chaque agent a contribué dans la réalisation du chiffre d'affaires à hauteur de 159 KDT en 2010 contre 147 KDT soit +8,2%.

L'effectif permanent de la SIAME est réparti comme suit :

Catégorie	Permanents	Contractuels	Stagiaires	Total
Cadre	19	11	6	36
Maîtrise	24	6	1	31
Exécution	58	11	-	69
Total	101	28	7	136

Durant l'exercice 2010 la SIAME a recruté 15 cadres et agents répartis ainsi :

Affectation	Effectif
Direction Générale	1
Etude et développement	6
Achat	1
Magasin	1
Marketing	2
Commercial	2
Comptage	1
Lampes économiques	1
Total	15

Quant aux départs, on a enregistré durant 2010, 20 départs contre 31 départs en 2009 : 10 dans le cadre de la CCL et 1 agent ayant atteint l'âge légal de mise à la retraite. Les départs sont répartis comme suit :

- 7 cadres
- 5 Agents de maîtrise
- 8 Agents d'exécution

2.1.5- Résultat de l'exercice :

L'exercice 2010 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 1 510 KDT

ETAT DE RESULTAT COMPARE

(KDT)

Rubrique	2010	%CA	2009	% CA	Var° 10/09	Var%
Chiffre d'affaires	21 704	-	21 827	-	-123	-0,6%
Variation du stock de pdts fabriqués	-1 902	-	779	-	-2 681	-344%
+ Production	19 802	-	22 606	-	-2 804	-12,4%
- Consommation matières	-11 864	54,7%	-16 108	73,8%	4 244	-26,3%
= MARGE BRUTE	7 938	36,6%	6 498	29,8%	1 440	+22%
+ Autres produits d'exploitation	60	0,3%	199	0,9%	-139	-69,8%
- Charges d'exploitation hors cons mat	-6 129	28,2%	-7 007	32,1%	878	-12,5%
= RESULTAT D'EXPLOITATION	1 869	8,6%	-310	-1,4%	2 179	-702%
- Charges hors exploitation	-407	1,9%	-1 118	5,1%	711	-63,6%
+ Produits hors exploitation	297	1,4%	424	1,9%	-127	-30,1%
= RESULTAT AVANT IMPOTS	1 759	8,1%	-1 004	-4,6%	2 763	-275%
- Impôts sur les bénéfices	-249	1,1%	-18	0,1%	-231	1283%
= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 510	7%	-1 022	-4,7%	2 532	-247%

Du tableau de résultat comparatif (2010/2009) découlent les constatations suivantes :

- Une légère baisse des revenus de l'ordre de -0,6% ;
- Une diminution de la production de l'ordre de -12,4% ;
- Une régression de la consommation de l'ordre de -26% ;
- Une amélioration de la marge brute de l'ordre de +22% ;
- La baisse des charges d'exploitation hors consommation de matières premières de -12,5% ;
- La diminution des charges hors exploitation de l'ordre de -63% ;
- L'ensemble des éléments qui ont précédé ont généré un résultat bénéficiaire de 1 510 KDT
- Le détail de l'ensemble des éléments de produits et de charges figure au niveau des notes aux états financiers.

2.2 L'évolution des performances au cours des cinq dernières années :

DESIGNATION	2010	2009	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	21.704	21.827	24.236	24.085	19.895
Production	19.802	22.606	23.556	24.334	20.858
Consommation matières	11.864	16.108	15.151	15.835	12.124
Marge Brute	7.938	6.498	8.405	8.499	8.735
<u>Taux de marge brute</u>	<u>40,09%</u>	<u>28,74%</u>	<u>35,68%</u>	<u>34,92%</u>	<u>41,87%</u>
Résultat d'Exploitation	1.869	-310	1.276	1.886	2.158
Résultat Avant Impôt	1.759	-1 004	890	1.560	3.653
Résultat Net (Après Impôt)	1.510	-1 022	680	1.400	3.397
Résultat après impôt et mod compt	1.510	-1 022	680	1.770	3.397

2.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Un certain nombre d'objectifs stratégiques ont été tracés pour l'année 2011 et ce dans le but d'améliorer les performances de la société.

Parmi les objectifs fixés, on pourrait citer notamment :

2.3.1-Chiffre d'affaires

Au terme de l'année 2011, le chiffre d'affaires (hors taxes) projeté avoisinera les 27 000 KDT révisé à 24 000 KDT après la révolution soit une évolution de 10,5% par rapport à l'exercice 2010. La réalisation de ce budget est inhérente à la réalisation des objectifs suivants :

- L'accroissement du volume des ventes locales (hors produits nouveaux) pour atteindre 7,5 Millions de dinars
- Le développement des ventes à l'export pour atteindre un chiffre global de 11 Millions de dinars
- L'optimisation des ventes à la STEG pour atteindre un chiffre de 5,5 Millions de dinars

2.3.2- Rentabilité

Les principaux axes de travail à entreprendre en 2011 dans un souci d'amélioration de la rentabilité se détaillent dans ce qui suit :

- Amélioration de la marge sur coût matières « Contribution Margin » pour atteindre une marge moyenne de 40% pour l'ensemble des activités et en évolution de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2010 ;
- Mise en place d'un programme de réduction des coûts « Cost Saving » sur les achats pour réaliser un gain de 1% du montant total des achats annuels ;

- Mise en place d'une démarche structurée d'analyse des coûts et la définition d'un plan de rationalisation adapté ;
- L'amélioration des performances en termes de productivité dans les ateliers de production conformément aux résultats des analyses « Benchmarking » qui seront réalisées. Le gain de productivité pour l'année 2011 pour les unités Comptage, Electrique et Injection Plastique est fixé à priori à 10%.

2.3.3- Recherches & Développement

Les principaux axes de travail à entreprendre dans un objectif de mise à niveau de la fonction R&D au sein de l'entreprise consistent en :

- La définition d'un plan de R&D pour la période 2011-2013 comportant des projets innovants et en ligne avec les orientations stratégiques de la société ;
- La revue des schémas de conception des produits existants et ce pour l'actualisation technologique des produits phares ;
- Le renforcement de la structure R&D par les moyens et ressources nécessaires afin de lui permettre de réaliser les projets retenus dans les délais impartis.

3° / PARTICIPATIONS :

3.1 L'activité des sociétés du groupe SIAME :

Le pôle SIAME se compose des filiales suivantes :

Sociétés	Pourcentage de Contrôle 2010	Forme juridique	Activité principale
ELECTRICA	99,998%	SARL	Distribution d'appareillage électrique
TANIT ALGER	88,514%	Sté par action	Vente et installation des ascenseurs
CONTACT	99,995%	SARL	Montage et assemblage de pièces techniques en plastique
TOUTALU	94,000%	SA	Fonderie d'aluminium
SITEL	66,407 %	SA	Entreprise de travaux publics d'électricité
SIAME INTERNATIONAL	99,999%	SARL	Commerce international

3.2 Les prises de participations :

Les acquisitions au cours de l'exercice 2010 ont porté sur :

Titre	Nombre	Nominal	P unit.	DT	
				V.acquis.	
ELECTRICA	2	5	5	10	
CONTACT	8	5	5	40	
SITEL (*)	66 407	10	10	664 070	

(*) Il est à noter à ce titre que l'AGIE de la SITEL a décidé dans sa séance du 20 janvier 2010

- La réduction du capital de la société à zéro et l'affectation de la totalité des réserves pour résorber les pertes antérieures ,
- L'augmentation du capital social de 1 000 000 Dinars par l'émission au pair de 100 000 actions

Dans ce cadre, la SIAME avait exercé son droit préférentiel de souscription en souscrivant 66 407 actions à la valeur nominale, soit dix (10) dinars l'action

La SIAME a, par ailleurs, constaté une perte suite à la décision de réduction du capital et repris la provision déjà dotée sur ces mêmes titres

4° / ACTIONNARIAT :

4.1 Informations sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'assemblée aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soient personnellement actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées ordinaires et extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'Administration»

4.2 Droit de vote de l'Assemblée Générale :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)

« Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sous réserve de la limitation statutaire effectuée en application des dispositions légales

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'assemblée générale, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins.

Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société»

4.3 Aperçu sur le rachat et la revente des actions SIAME dans le cadre de l'opération de régulation du cours :

Cadre légal et autorisations

- Article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier ;
- Articles 72 à 80 du Règlement du Conseil du Marché Financier.
- 26/06/2006 : Autorisation, par l'AGE (9^{ème} résolution), du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours ;
- 29/06/2009 : Autorisation par l'AGO (11^{ème} résolution) du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours.

Limites de l'intervention

- Nombre total maximum d'actions à racheter : 210.600 actions soit 1,5% du capital tel qu'arrêté le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 mai 2010 ;
- Durée de l'autorisation : 3 Ans (01/07/2009 → Date de tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011;
- Mise en œuvre du programme : A partir du 1^{er} juin 2010 ;
- Financement du programme : Sur les fonds propres dans la limite de 1 053 KDT;
- Fourchette d'intervention : tenant compte de l'opération de split

[Seuil bas : 3,900 DT ; Seuil haut : 5,000 DT]

Situation du portefeuille au 31 décembre 2010

- | | | |
|-----------------------|---|-----------------|
| ▪ Quantité détenue | . | 171 485 actions |
| ▪ Quantité achetée | : | Néant |
| ▪ Quantité vendue | : | 7 450 actions |
| ▪ Cours Moyen déc. 10 | : | 5,071 Dinars |

(Source : Site internet de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis - www.bvmt.com.tn)

5° / ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1 Composition du Conseil d'Administration

Administrateur	Expiration du mandat
Mr Mongi Jelassi	AGO 2011
Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2011
Mr Mohamed Saidane	AGO 2011
Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2011
Sté COTUNAL représentée par Mr Mongi Jelassi	AGO 2011
Sté SOTIC représentée par Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2011
Sté INTERMETAL représentée par Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2011
Sté PROSID représentée par Mr Mohamed Saidane	AGO 2011

5.2 Règles applicables à la nomination et à la représentation des membres du Conseil d'administration :

Extrait des Statuts de la Société (Article 14)

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus pris parmi les actionnaires ou des tiers non-actionnaires, élus par l'assemblée générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi. Le nombre des membres du conseil d'administration non-actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1 / 3) du nombre total des administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi Les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de La société.

S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au conseil d'administration et correspond à un emploi effectif »

Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

« Lorsqu'une personne morale est nommée membre du conseil d'administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom

propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci est tenue de pouvoir en même temps à son remplacement.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire administrateur »

5.3 Règles applicables à la nomination de la Direction de la société

Extrait des Statuts de la Société (Article 21)

« Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, il peut être assisté par un Directeur Général Adjoint, soit un des membres du conseil d'administration, soit un mandataire choisi en dehors de son sein. Le Directeur Général Adjoint assistera aux séances du conseil avec simple voix consultative. Le Directeur Général Adjoint exerce ses fonctions aussi longtemps qu'il n'y a pas renoncé ou qu'elles ne lui ont pas été retirées par le conseil d'administration qui peut le révoquer à tout moment.

Le conseil confère au Président Directeur Général dans les limites qu'il juge convenables les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'exercer la direction générale de la société, tous actes dépassant les limites des dits pouvoirs étant du ressort du conseil.

Le président directeur général est autorisé à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur général adjoint, s'il en a été désigné un

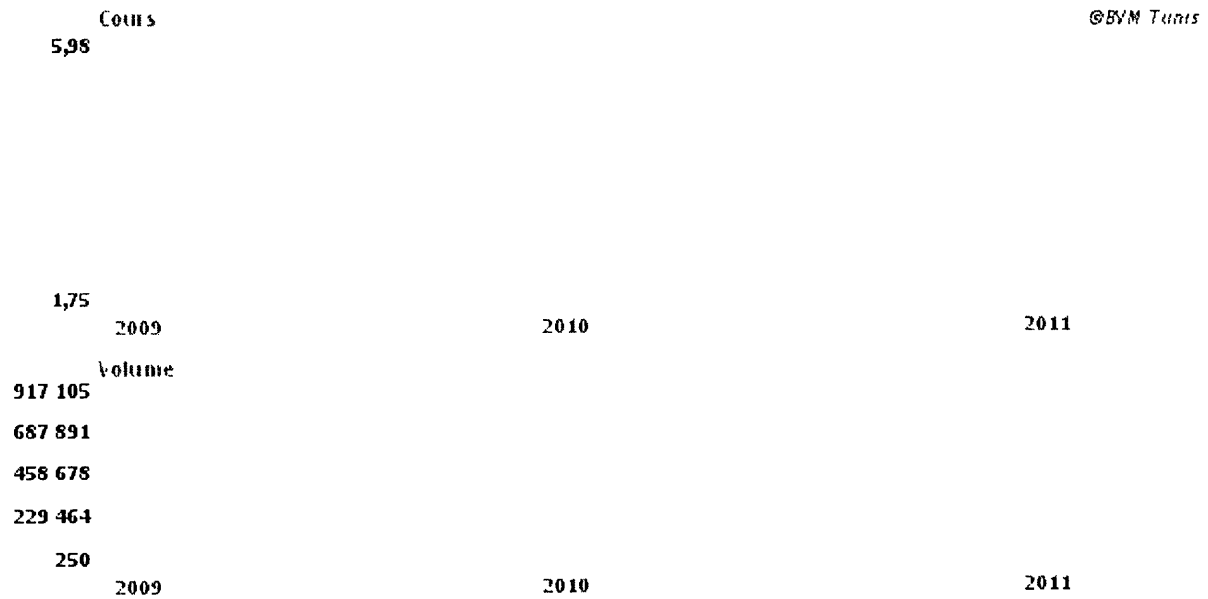
Dans le cas où le président Directeur Général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur. Cette délégation, renouvelable, doit toujours être donnée pour une durée limitée.

Si le président Directeur Général est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.

Le conseil d'administration fixe les rémunérations du président Directeur Général, cette rémunération est portée au compte des frais généraux.

Le président Directeur Général peut nommer un comité consultatif composé soit d'administrateurs, soit de Directeur, soit d'administrateurs et de directeurs de la société, les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le président Directeur Général renvoie à leur examen»

6° / HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHÉ BOURSIER COURANT 2010 :



(Source : Site internet de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis - www.bvmt.com.tn)

7° / AFFECTATION DU RESULTAT

7.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation du résultat :

Extrait des Statuts de la Société (Article 31)

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires »

7.2 Le tableau de mouvement des capitaux propres :

RUBRIQUE	31/12/2009	MVTS	31/12/2010
CAPITAL	14 040 000		14 040 000
ACTIONS RACHETEES (*)	- 178 935	7 450	- 171 485
S/TOTAL 1	13 861 065	7 450	13 868 515
RESERVE LEGALE	1 404 000		1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000		300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	925 238		925 238
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT (*)	- 228 274	24 883	- 203 391
PRIME D'EMISSION	463 486		463 486
S/TOTAL 2	2 864 450	24 883	2 889 333
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	647 412	- 30 877	616 535
RESERVE POUR FONDS PERDUS	58 392	- 4 161	54 231
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	92 937	- 30 364	62 573
S/TOTAL 3	798 741	- 65 402	733 339
RESULTATS REPORTEES (*)	2 484 702	- 1 021 616	1 463 086
S/TOTAL 4	2 484 702	- 1 021 616	1 463 086
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	20 008 953	- 1 054 635	18 954 273
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 021 616	2 531 792	1 510 176
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	18 987 342	1 477 107	20 464 449

(*) Les chiffres de 2009 ont été retraités en proforma

7.3 Proposition du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice 2010 s'élevant à 1.510.175,620 dinars comme suit

Résultat net de l'exercice 2010	1.510.175,620
Résultats reportés	1.463.085,722
Total	2.973.261,342
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	434.958,000
Solde	2.538.303,342
Dividendes à distribuer (0,070 dinars/action)	-970.796,050
Report à nouveau	1.567.507,292

8.1 Définition et objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacit  ;
- Prot ger les actifs ;
- Garantir la fiabilit  de l'information financi re ;
- Assurer la conformit  aux dispositions l gales et r glementaires.

Les proc dures de contr le interne en vigueur dans la soci t  ont pour objet :

- D'une part, de veiller   ce que les actes de gestion ou de r alisation des op rations ainsi que les comportements du personnels s'inscrivent dans le cadre d fini par les orientations donn es aux activit s de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et r glementations applicables, et par les valeurs, normes et r gles internes   l'entreprise ;
- D'autre part, de v rifier que les informations comptables, financi res et de gestion communiqu es aux organes sociaux de la soci t  refl tent avec sinc rit  l'activit  et la situation de la soci t .

L'un des objectifs du syst me de contr le interne est de pr venir et ma triser les risques r sultant de l'activit  de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout syst me de contr le, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement  limin s.

8.2 Environnement du contr le interne :

L'implication de la direction g n rale de la « SIAME », membres du conseil d'administration, des responsables op rationnels est forte et s'articule autour des points cl s suivants :

- domaines de responsabilit s clairement  tablis ;
- principe de d l gation et supervision ;
- s paration des t ches entre les fonctions d'autorisation, de contr le, d'enregistrement et de paiement ;

- distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement ;
- contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ..) ;
- matérialisation systématique des vérifications effectuées par des VISAS

Enfin, la société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants.

- sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- politique de fidélisation des collaborateurs,
- politique de responsabilisation et de motivation
- politique active de formation et d'évaluation des compétences

8.3 Description des activités et procédures de contrôle interne mises en places :

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

1. le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
2. le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants de chaque direction sont donc parties prenantes du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
3. le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôles des comptes du commissaire aux comptes).

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences Management de la qualité prévues par les normes ISO auxquelles la « SIAME est certifiée. Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédures détaillées...etc

8.4 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière :

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « SIAME » est tenue en interne avec comme support le logiciel « CIEL », une migration au logiciel « SAGE » est envisagée courant l'exercice 2011 afin d'assurer une meilleure exploitation des informations financières.

Une situation intermédiaire (au 30 Juin de chaque année) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Le Commissaire aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de ses diligences, il procède à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Il vérifie par ailleurs la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences lui permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'il certifie ne comportent pas d'anomalies significatives